

Expériences de reconnaissance des membres de la famille accueillant un enfant en contexte de protection de la jeunesse

Patricia Ringuette

Professeure à l'École de travail social – UQAT
Doctorante en service social – Université de Montréal

Sous la direction de
Julie Noël et Marie-Andrée Poirier



Le placement auprès de proches et de membres de la famille constitue aujourd'hui une composante importante des systèmes de protection de la jeunesse dans plusieurs pays. Bien qu'il prenne différentes formes selon les contextes, il repose sur une même logique : maintenir l'enfant dans son réseau social ou familial.

1. Mise en contexte

Au Québec, les familles d'accueil de proximité (FAP) sont des personnes ayant un lien significatif avec l'enfant (familial ou social) qui acceptent de l'accueillir dans le cadre d'un placement des services de la protection de la jeunesse.

Leur engagement repose souvent sur une relation préexistante avec l'enfant

Elles sont intégrées au réseau formel de la protection de la jeunesse

Elles doivent passer par un processus d'accréditation et sont évaluées annuellement

Elles sont considérées comme des ressources de type familial, au même titre que les familles d'accueil régulières

Ce modèle implique que l'engagement affectif envers l'enfant est à l'origine de leur décision de l'accueillir et qu'il est progressivement institutionnalisé et professionnalisé dans les services de la protection de la jeunesse, ce qui transforme les attentes, les relations et les rôles. Environ 37 % des enfants placés au Québec le sont en FAP (Hélie *et al.*, 2025).

Quelques distinctions selon les tiers dignes de confiance en France

En France, le placement auprès de tiers dignes de confiance représente 8% des placements (ONPE, 2024). Les tiers dignes de confiance ne disposent pas d'un statut professionnel comparable à celui des assistantes familiales, et les mesures de soutien, de formation ou d'accompagnement offertes varient selon les territoires (Aranda, 2023 ; Séraphin, 2025).

Ce modèle repose davantage sur une logique de protection judiciaire et de délégation de responsabilité (Tillard et Mosca, 2016). Cette position peut contribuer à maintenir leur rôle dans une sphère davantage familiale et relationnelle, tout en créant des défis quant à leur place, leurs responsabilités et leur reconnaissance au sein du dispositif de protection de l'enfance.

Ces distinctions mettent en évidence un enjeu central

Une tension entre la reconnaissance du lien affectif et l'encadrement institutionnel propre aux systèmes de protection de la jeunesse.

2. Présentation de la recherche doctorale

Cette recherche doctorale s'inscrit dans une perspective visant à comprendre :

Les expériences de reconnaissance et de dénis de reconnaissance des FAP apparentées dans le processus d'accréditation et d'évaluation continue des services de la protection de la jeunesse

Cadre sur la théorie de la reconnaissance (Axel Honneth et Emmanuel Renault) qui permet de considérer :

- Comment les interactions avec les services de la protection de la jeunesse influencent l'expérience des FAP accueillant un enfant.
- Comment les processus institutionnels et les pratiques d'accompagnement, d'évaluation et de collaboration peuvent influencer leur sentiment d'être écoutés, respectés et légitimes dans leur rôle ;
- Comment cette reconnaissance (ou son absence) peut avoir des effets sur leur identité, leur confiance et leur engagement auprès de l'enfant.

Méthodologie : Entrevues semi-dirigées auprès de 16 FAP et analyse thématique

Composition de l'échantillon :

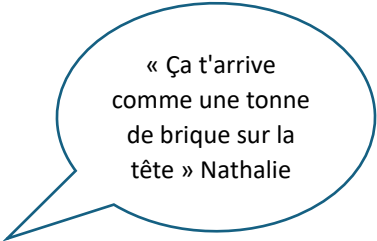
- Majoritairement des femmes, âgées entre 29 à 72 ans, venant de plusieurs régions du Québec.
- La majorité sont des grands-mères accueillant leurs petits-enfants, mais l'échantillon comprend aussi des tantes, une sœur et des belles-mères.
- La durée des placements varie entre 1 ½ an à 5 ans au moment des entrevues.
- Elles accueillent principalement un seul enfant, bien que certaines s'occupent d'une fratrie.
- Les enfants accueillis sont d'âges variés, allant de la petite enfance à l'adolescence.

3. Des résultats préliminaires de la recherche

Les résultats mettent en lumière plusieurs expériences des FAP apparentées qui illustrent les défis particuliers de ce contexte de placement.

L'engagement initial

Les participantes décrivent le placement comme un important bouleversement familial, souvent marqué par l'urgence, l'imprévisibilité et un choc émotionnel. Plusieurs ont accueilli l'enfant du jour au lendemain, sans préparation, tout en devant rapidement réorganiser leur vie familiale, professionnelle et financière.

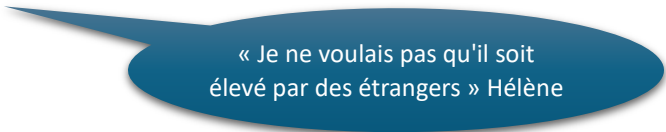


« Ça t'arrive comme une tonne de brique sur la tête » Nathalie

L'accueil de l'enfant repose rarement sur un véritable choix, mais davantage sur un sentiment de devoir moral, de loyauté familiale et de protection de l'enfant. La majorité des participantes disent avoir voulu éviter que l'enfant soit placé « chez des étrangers » même si cela implique des sacrifices.

Vivre des tensions

Le placement transforme leurs relations avec les parents d'origine, les enfants accueillis et leur conjoint. En effet, les FAP exercent de nouvelles responsabilités, occupent un nouveau rôle auprès de l'enfant et doivent répondre aux attentes des services de protection de la jeunesse.

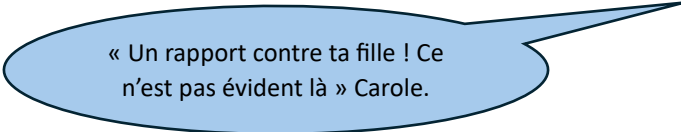


« Je ne voulais pas qu'il soit élevé par des étrangers » Hélène

Elles nomment alors vivre d'importantes tensions qu'elles tentent de gérer en plaçant le bien-être de l'enfant au centre de leurs décisions. Plusieurs participantes décrivent un fort sentiment de compétence, d'utilité et de valorisation à travers les progrès de l'enfant et leur capacité à répondre à ses besoins.

Toutefois, les résultats montrent que de nombreuses participantes vivent des relations difficiles avec les parents d'origine. Certaines évoquent aussi un sentiment d'être « prisonnières » des contraintes imposées par le cadre légal de la protection de la jeunesse, notamment en ce qui concerne la détermination des contacts avec les parents d'origine ou l'obligation d'en assurer la supervision. À cela s'ajoutent des expériences de jugement, de remise en doute de leurs compétences ou de non-reconnaissance provenant tant de certains acteurs du système de protection de la jeunesse que de leur entourage, ce qui affecte leur estime d'elles-mêmes. Certaines participantes soulignent la difficulté de composer avec les critiques ou les représentations sociales négatives associées au fait d'accueillir un enfant de leur famille. Ce contexte est susceptible d'en conduire certaines à un important épuisement.

La recherche met en évidence une identité marquée par la tension entre le rôle familial et les exigences institutionnelles. Plusieurs participantes disent ne plus se sentir uniquement grand-mère, tante ou belle-mère, mais occuper une position hybride entre figure parentale et famille d'accueil intégrée au système de protection de la jeunesse. Elles doivent alors conjuguer les attentes affectives liées au lien familial avec des obligations administratives, légales et professionnelles.

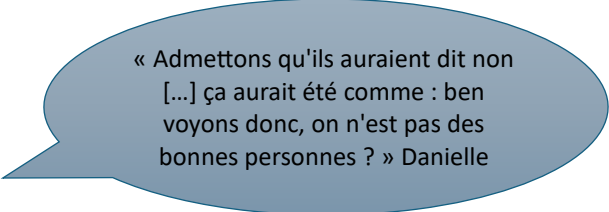


« Un rapport contre ta fille ! Ce n'est pas évident là » Carole.

Naviguer dans le système de la protection de la jeunesse

Plusieurs perçoivent un système lourd, incohérent et parfois déshumanisant dans lequel elles manquent d'informations pour bien y naviguer.

Le processus d'accréditation est souvent vécu comme une épreuve intrusive où elles se sentent évaluées personnellement et où elles doivent prouver leur valeur et leurs compétences parentales.




« Admettons qu'ils auraient dit non [...] ça aurait été comme : ben voyons donc, on n'est pas des bonnes personnes ? » Danielle

L'évaluation continue de leurs services rendus est aussi perçue comme une démarche très administrative, centrée exclusivement sur la réponse aux besoins de l'enfant, et qui invisibilise leurs efforts, leur temps et la charge émotionnelle qu'elles assument quotidiennement.

Les relations avec les intervenantes influencent fortement leur sentiment de reconnaissance. Lorsque les intervenantes font preuve d'écoute, de disponibilité et de soutien concret, les participantes se sentent respectées et considérées comme des partenaires. À l'inverse, les changements fréquents d'intervenantes, le manque de suivi, les difficultés de communication et certains jugements contribuent à fragiliser leur confiance envers les intervenantes, mais aussi envers l'institution.

Des expériences de dénis de reconnaissance

Dans leurs rapports avec les services de protection de la jeunesse, plusieurs participantes ont l'impression d'être peu écoutées, peu consultées et insuffisamment reconnues dans leur rôle.



« On est vraiment laissé à nous-mêmes. » Martine

Elles décrivent notamment un sentiment d'invisibilité, venant d'un manque de considération envers leur engagement affectif et relationnel.

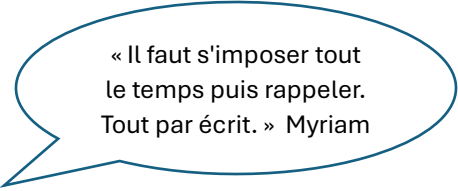
De nombreuses participantes ont aussi le sentiment d'être moins reconnues et moins valorisées que les familles d'accueil régulières. Elles observent des différences dans les exigences institutionnelles qui leur sont demandées, notamment quant aux tâches et responsabilités qu'elles doivent assumer, et elles soulignent aussi un accès moindre au soutien, aux intervenantes, aux formations et aux ressources financières, ce qui nourrit un sentiment d'injustice. Certaines décrivent une forme de hiérarchie entre les FAP et les familles d'accueil régulières, ayant parfois l'impression d'être perçues comme des familles d'accueil « moins professionnelles » parce qu'elles sont apparentées à l'enfant. Pourtant, plusieurs considèrent que leur rôle offre des bénéfices importants pour l'enfant, notamment le maintien des liens familiaux et affectifs.

Leurs stratégies de lutte pour la reconnaissance

Les résultats montrent que les FAP apparentées déploient de nombreuses stratégies pour faire entendre leur voix, défendre leurs droits et faire reconnaître les besoins de l'enfant.

D'abord, plusieurs participantes développent leurs connaissances des lois, des politiques et des procédures entourant la protection de la jeunesse afin de mieux défendre leur position.

Puis, l'écriture constitue une stratégie importante. De nombreuses participantes conservent des traces écrites des échanges, documentent les événements vécus et accumulent des notes dans des cahiers et des cartables. Cette documentation leur permet de se protéger et de soutenir leur démarche lorsqu'elles portent plainte et contestent des décisions.



« Il faut s'imposer tout le temps puis rappeler. Tout par écrit. » Myriam

Certaines apprennent aussi progressivement à imposer leurs limites, notamment dans leurs relations avec les parents d'origine ou les services de la protection de la jeunesse, afin de protéger leur équilibre personnel et celui de l'enfant.

Plusieurs vont mobiliser des ressources externes pour appuyer leurs démarches en ayant par exemple recours à leur association représentative, à des avocats, à des ordres professionnels ou encore à des représentants politiques afin de faire reconnaître leurs droits ou dénoncer des situations jugées injustes.

Ces stratégies traduisent le désir des participantes d'être reconnues comme des actrices légitimes et essentielles dans la vie de l'enfant. Les résultats montrent qu'à travers leurs actions pour faire valoir leurs droits et ceux de l'enfant ainsi qu'obtenir de la reconnaissance, plusieurs en viennent à se percevoir comme des personnes ayant un caractère affirmé, fortes, persévérantes et capables d'agir malgré les obstacles.

4. Pistes pour les pratiques

À partir de ces résultats, des leviers d'action peuvent être identifiés pour améliorer les pratiques.

Offrir davantage d'informations et d'accompagnement dès le début du placement

Les participantes ont soulevé des enjeux pour naviguer dans le système de la protection de la jeunesse. Ainsi, il pourrait être pertinent de :

- Remettre rapidement des informations claires, facilement accessibles, sur leurs droits, les processus institutionnels et les ressources disponibles ;
- Offrir un accompagnement plus soutenu dès les premières semaines du placement afin de les aider dans la gestion des relations avec les parents d'origine, la compréhension des procédures et l'adaptation aux responsabilités associées au placement ;
- Prévoir une personne de référence stable pouvant répondre à leurs questions.

Valoriser une approche davantage partenariale

Les participantes soulignent l'importance des intervenantes qui font preuve d'écoute, de disponibilité et de soutien concret. Les pratiques pourraient donc veiller à :

- Développer une relation de collaboration plutôt qu'une relation centrée sur l'évaluation ;
- Reconnaître explicitement les compétences et les efforts déployés, notamment le travail relationnel et émotionnel accompli auprès de l'enfant ;
- Accroître la participation des FAP dans les décisions concernant l'enfant.

Adapter les processus institutionnels et réduire leurs effets déshumanisants

Certains dénis de reconnaissance sont vécus dans les processus visant à les considérer comme des familles d'accueil et à les évaluer. Ainsi, certaines pistes pourraient consister à :

- Mieux expliquer le sens des démarches d'accréditation et des évaluations ;
- Faire preuve de plus de souplesse dans l'application de certaines exigences institutionnelles afin de mieux tenir compte de leur réalité familiale et leur lien préexistant avec l'enfant ;
- Considérer davantage les dynamiques familiales dans les processus d'évaluation, ainsi que les répercussions du placement sur les relations entre les membres de la famille.

Soutenir davantage la santé psychologique et prévenir l'épuisement

Les résultats montrent un important risque d'épuisement lié à l'accumulation des responsabilités et aux tensions familiales et institutionnelles. Il pourrait être pertinent de :

- Offrir davantage d'espaces de soutien psychosocial de la part des intervenantes ou par la mise en place de services d'aide indépendants du système de la protection de la jeunesse ;
- Favoriser les groupes de soutien entre pairs ;
- Reconnaître et les sensibiliser aux impacts du placement sur leur vie personnelle, conjugale et familiale ;
- Favoriser leur accès aux formations ;
- Les soutenir dans la gestion des limites et des conflits avec les parents d'origine.

Soutenir leur pouvoir d'agir

Les participantes montrent qu'elles déploient des stratégies pour défendre leurs droits et ceux de l'enfant. Les pratiques pourraient miser sur les actions suivantes :

- Informer davantage les FAP de leurs recours et de leurs droits ;
- Reconnaître l'expertise qu'elles développent à partir de leur expérience ;
- Valoriser leur participation dans les démarches cliniques et décisionnelles concernant l'enfant ;
- Favoriser des espaces leur permettant d'exprimer leurs préoccupations sans craindre de représailles.

Conclusion

Les résultats préliminaires de cette recherche mettent en lumière que l'accueil d'un enfant par un membre de la famille ne constitue pas uniquement une solution de placement, mais une expérience profondément relationnelle, émotionnelle et familiale. Ils mettent également en évidence la nécessité de mieux reconnaître la réalité particulière de ce type de placement, notamment les impacts relationnels et émotionnels qu'il implique.

L'intégration de ce type de placement au sein des systèmes de protection de la jeunesse soulève des enjeux complexes. Cette recherche met en évidence l'importance de développer des pratiques davantage centrées sur la reconnaissance, la collaboration, l'écoute et l'accompagnement des proches et des membres de la famille accueillant un enfant.

Coordonnées pour nous rejoindre :

Patricia Ringuette, professeure à l'École de travail social de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et candidate au doctorat en service social à l'Université de Montréal, Patricia.ringuette2@uqat.ca

Julie Noël, professeure agrégée à l'École de travail social de l'Université de Sherbrooke et titulaire de la Chaire de recherche Famille Godin, Julie.Noel4@USherbrooke.ca

Marie-Andrée Poirier, professeure titulaire et directrice de l'École de travail social de l'Université de Montréal, marie-andree.poirier@umontreal.ca

Références

Aranda, C. (2023). *Les orphelins confiés à leurs proches en protection de l'enfance: Entraide familiale et Solidarité publique*. Thèse de doctorat, Université de Lille.

Hélie, S., Hébert, S.T., Poirier, M-A., Esposito, T. et Pagé, G. (2025). *L'évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse : Analyse de cohortes 2003-2020*. Rapport déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux, Institut universitaire Jeunes en difficulté, Montréal, Québec, 83 p.

Observatoire national de la protection de l'enfance (2024). *L'accueil des enfants par un proche*. France Enfance Protégée. https://onpe.france-enfance-protgee.fr/wp-content/uploads/2024/10/rl-accueil_enfants_par_un_proche-002.pdf

Séraphin, G. (2025). Évaluer et considérer les besoins des tiers proches aidants ultramarins en protection de l'enfance: enjeu local ou enjeu national ? *Revue française des affaires sociales*, 254(4), 313-332.

Tillard, B. et Mosca, S (2016). Enfants confiés à un proche dans le cadre de la protection de l'enfance. [Rapport de recherche] Observatoire national de la protection de l'enfance.